



COVID-19 – Informations pour les entreprises

Dans le cadre de la situation exceptionnelle causée par le COVID-19, les membres du CAMO désirent partager avec les entreprises des informations importantes concernant les différentes mesures les concernant.

Vous pouvez en tout temps contacter les organismes-membres () pour plus d'informations, ou encore pour nous partager les difficultés que vous rencontrez.*

Pour tout commentaire, ou encore pour ajouter un participant à la liste, contactez Bernard Ricard du CLD : bricard.cld@hsfqc.ca

Bulletin CAMO # 11 (28 avril 2020)

1- Réouverture graduelle des activités économiques

Le gouvernement provincial vient d'annoncer que divers secteurs et entreprises pourront reprendre graduellement leurs opérations.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/>

Voici en résumé les grandes lignes de cette reprise :

« **Dès le 4 mai**, les commerces de détail ayant un accès direct à l'extérieur pourront reprendre leurs activités, à l'exception de ceux de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui pourront rouvrir à partir du 11 mai. Les entreprises de la chaîne d'approvisionnement des commerces de détail pourront reprendre leurs activités aux mêmes dates.

Dès le 11 mai, les chantiers de l'ensemble des secteurs de l'industrie de la construction pourront reprendre leurs activités. Cette reprise concerne tous les secteurs de l'industrie de la construction, soit : le résidentiel, le génie civil et la voirie, l'institutionnel et le commercial ainsi que l'industriel. Cette reprise entraîne du même coup la réouverture des chaînes d'approvisionnement de l'industrie. Le personnel administratif de ce secteur devra demeurer en télétravail

À partir du 11 mai, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec pourront reprendre leurs activités. Elles devront toutefois compter, en tout temps sur un même site, un maximum de 50 travailleurs et 50 % des employés excédant la barre des 50 travailleurs par quart de travail, et ce, à tout moment de la journée.

À partir du 25 mai, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec seront autorisées à reprendre leurs activités sans aucune restriction quant au nombre d'employés présents pour assurer leur fonctionnement.

Tous les employés qui peuvent télétravailler devront continuer à le faire.

Ce qui reste fermé pour le moment :

- Les centres commerciaux
- Le secteur de la restauration
- Le secteur des soins personnels
- Les lieux de diffusion
- Les secteurs culturel et touristiques »

2- Nouvelles mesures de santé et sécurité pour les entreprises

Dans le cadre de la réouverture graduelle, chaque entreprise est tenue de respecter des normes strictes dans la gestion de l'environnement au travail.

La CNESST fournit aux entrepreneurs tous les renseignements nécessaires à une reprise sécuritaire :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils.aspx>

3- Webinaire sur la réouverture sécuritaire des commerces

Le 30 avril prochain, à 14 heures, sera présenté une formation en ligne, gratuite, offerte par « Détail Québec ».

Monsieur Jean-François Hamelin répondra à la question :

Comment opérer un commerce en mode de distanciation sociale et de règles sanitaires?

Inscription obligatoire :

https://detailquebec.com/reouverture-securitaire-des-commerces/?inf_contact_key=8edf7963e5b7688e8b6bac9cdd8be8d7

4- AUCLC – Aide d’Urgence du Canada pour les Loyers Commerciaux.

Le gouvernement fédéral met sur pied un fonds d’aide pour soutenir les locataires commerciaux.

Voici quelques détails qui sont disponibles actuellement :

En gros, 50% du loyer payé par les gouvernements, 25% payé par le locataire et 25% assumé par le propriétaire.

Pour les mois d’avril, mai et juin (rétroactif)

Pour les loyers commerciaux inférieurs à \$50,000 par mois

Le programme sera géré par la SCHL, et les demandes pourront être faites vers la mi-mai. L’argent sera versé directement aux propriétaires.

La collaboration des propriétaires à ce programme est sur une base volontaire, et donc non-obligatoire.

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/24/premier-ministre-annonce-des-partenariats-les-provinces-et-les>

5- Support aux entreprises pour le recrutement

Les entreprises correspondant aux services et activités prioritaires peuvent dès maintenant transmettre l’information concernant leurs besoins urgents en matière de main-d’œuvre, laquelle sera présentée, après une analyse express, dans une nouvelle section du site Québec.ca.

L’objectif est de venir en aide aux entreprises déclarées prioritaires qui sont à la recherche de main-d’œuvre pour répondre à des besoins urgents. Ces entreprises pourront faire connaître rapidement, gratuitement et facilement les postes qu’elles ont à pourvoir.

Pour plus d’informations :

<https://www.quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/besoins-urgents-covid-19/>

6- Support aux personnes en recherche d’emploi

Intro-travail

En raison du Covid-19, notre équipe, en télétravail actuellement, désire vous informer qu'il est possible pour les entreprises, de référer à nos services, les employés qui devront être mis à pied de façon permanente. Que ce soit en recherche d'emploi ou en orientation; voici une belle occasion de permettre à ces travailleurs de mieux vivre cette transition, en plus de préserver votre image de marque.

Les entreprises à la recherche de main d'œuvre sont aussi invitées à contacter l'équipe d'Intro-Travail pour diffuser leurs offres d'emploi ou pour toutes questions en lien avec nos services. Vous pouvez nous joindre par courriel à infoeastangus@introcie.ca ou par téléphone au [819 832-1750](tel:819-832-1750), il nous fera plaisir de vous accompagner dans vos démarches !



Tu cherches un emploi à la hauteur de tes attentes? Un emploi qui te passionne et qui te ressemble? Nous avons tous les outils pour t'aider à atteindre ton but. Prends rendez-vous avec une conseillère en emploi, elle saura te guider vers un emploi qui correspond à TES besoins!

Nos coordonnées :
Téléphone : 819 832-1513
Courriel : sylvain.l@cjehsf.qc.ca

7- Questions/réponses sur la SSUC - subvention salariale d'urgence (75%)

Les entreprises peuvent, depuis hier, faire leur demande en ligne pour accéder à ce nouveau fonds d'urgence. La demande se fait sur le portail de l'ARC, dans la section « Mon dossier d'entreprise ».

Vous pouvez aussi consulter une section questions/réponses concernant ce programme :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-foire-aux-questions.html>

8- Aide d'urgence pour les PME

Ce nouveau fonds, géré par le Centre local de développement (CLD) est un programme de prêt, à des conditions avantageuses, pour supporter les entreprises dans leurs besoins de fonds de roulement. Ce fonds peut aussi être complémentaire au « Compte d'urgence pour les entreprises » du gouvernement fédéral.

Pour plus d'informations :

<http://cldhsf.com/wp-content/uploads/2020/04/Programme-AUPME-2020-04-03.pdf>

9- Plateforme pour l'achat local

Nous lancerons bientôt plateforme transactionnelle, dédiée à l'achat local. Complémentaire aux initiatives « groupes Facebook » déjà en place, elle permettra aux entrepreneurs offrant de produits et services de mettre en place un système de « ventes en ligne », aussi disponible à partir de leur propre site WEB.

Si cette initiative vous intéresse, contactez les personnes suivantes au Centre local de développement (CLD) :

Marc-Sylvain Pouliot, agent agro-forestier : mstpouliot.cld@hsfgc.ca
Véronick Beaumont, agente de développement : vbeaumont.cld@hsfgc.ca

10- Et la relance ?

Nous sommes tous à planifier la relance de notre économie locale, et nous devons travailler en étroite collaboration. Vos organismes de développement se veulent à l'écoute de vos besoins et suggestions !

- Comment pourrions-nous vous aider ?
- Quelles informations seront pertinentes pour vous ?
- Quelles sont les principales difficultés que vous prévoyez ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous, par retour de courriel ou en contactant un membre du CAMO.

(Le CAMO est une table de concertation active depuis plus de 20 ans, regroupant divers organismes impliqués dans le développement de la main-d'œuvre et le développement local :*

*Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) – Sylvain Lessard
Centre local de développement (CLD) – Bernard Ricard
Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Gaétane Plamondon
Commission scolaire des Hauts Cantons (CSHC) - Jérôme Poulin
Emballage Hood (représentant les employeurs) – Michel Bédard
Intro-travail – Nathalie Bastarache
Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) – Danielle Simard
Coordonnatrice du CAMO – Jessica Mackey*

Vous pouvez en tout temps contacter ces organismes pour connaître leurs services aux entreprises.